



DESCRIPTION DE CONCOURS

Sécurité sur le lieu de travail

NIVEAU SECONDAIRE

Table des matières

1	LES COMPÉTENCES POUR RÉUSSIR DANS SA CARRIÈRE DANS LES MÉTIERS SPÉCIALISÉS ET LES TECHNOLOGIES	2
2	INTRODUCTION	2
3	DESCRIPTION DU CONCOURS.....	3
4	ÉQUIPEMENT, MATÉRIEL, TENUE VESTIMENTAIRE	5
5	SANTÉ ET SÉCURITÉ.....	6
6	ÉVALUATION	7
7	RÈGLEMENTS PROPRES AU CONCOURS.....	7
8	RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	7
9	MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE NATIONAL	8

1 LES COMPÉTENCES POUR RÉUSSIR DANS SA CARRIÈRE DANS LES MÉTIERS SPÉCIALISÉS ET LES TECHNOLOGIES

Compte tenu de l'évolution du marché du travail et des exigences en matière de compétences, le gouvernement du Canada a actualisé l'ancien cadre des Compétences essentielles en le remplaçant par le nouveau modèle des Compétences pour réussir. Ce dernier décrit les neuf compétences fondamentales dont les Canadiennes et les Canadiens ont besoin pour réussir dans leur travail, leurs études, leur formation et leur vie quotidienne.

Skills/Compétences Canada tient à souligner l'importance de ces compétences, qui sont indispensables pour réussir dans les carrières des métiers et des technologies. Les concurrentes et les concurrents peuvent noter l'importance des Compétences pour réussir dans la façon dont elles ont été intégrées dans les descriptions de concours, les projets et les documents de projet. En utilisant ces compétences pendant le concours, les concurrentes et les concurrents sont davantage en mesure d'associer les tâches demandées aux compétences particulières nécessaires pour réussir. De plus, ils comprennent comment ces compétences s'appliquent dans leurs programmes des métiers ou des technologies et leur future carrière.

Les neuf Compétences pour réussir, confirmées en tant que facteur de réussite professionnelle, sont les suivantes :

1. Calcul
2. Communication
3. Collaboration
4. Adaptabilité
5. Lecture
6. Rédaction
7. Résolution de problèmes
8. Créativité et innovation
9. Compétences numériques

Les compétences sont indiquées en détail dans les sections 2.4 ou 3.2 (à terminer SCC) de la Description de concours et, s'il y a lieu, dans les documents du projet et ceux connexes.

2 INTRODUCTION

2.1 Description du domaine et des emplois connexes

https://www.skillscompetencescanada.com/fr/skill_area/securite-lieu-travail/

2.2 But de l'épreuve

Évaluer la compréhension des principes relatifs à la SST et la capacité d'accomplir des tâches relatives à la SST :

- Déterminer les dangers présents dans un milieu de travail et recommander des mesures correctives;
- Témoigner d'une compréhension de la maîtrise des dangers;
- Communiquer efficacement de l'information sur la SST.

2.3 Durée du concours

11 heures

2.4 Compétences et connaissances à évaluer

- Connaissance des principes de santé et de sécurité au travail (SST)
- Capacité de repérer et d'évaluer les dangers dans un milieu de travail et de recommander des mesures correctives⁷
- Capacité de repérer et de décrire des mesures de maîtrise des dangers⁷
- Capacité de communiquer efficacement de l'information sur la SST²

Compétences pour réussir – ²Communication, ⁷Résolution de problèmes

3 DESCRIPTION DU CONCOURS

3.1 Liste des documents qui seront fournis et date à laquelle les concurrents et les concurrentes pourront les consulter sur le site Web de Skills/Compétences Canada.

DOCUMENT	DATE DE DISTRIBUTION
Projet d'épreuve	Décembre 2024
Fiches du concours	Le matin du concours

3.2 Tâches que les concurrents et les concurrentes pourraient effectuer durant l'épreuve

1. Détermination des dangers

La détermination, l'évaluation et la maîtrise des dangers dans le milieu de travail constituent un principe fondamental de la santé et sécurité au travail. Dans l'activité de détermination des dangers, le concurrent ou la concurrente doit montrer sa capacité à évaluer et à maîtriser les dangers qu'il aura repéré dans un milieu de travail fictif. Pour cette activité, le concurrent ou la concurrente devra, pour chaque danger relevé :

- Repérer les dangers;
- Pour chaque danger, déterminer le type de danger (physique, biologique, chimique, ergonomique, psychologique et risque d'accident);⁷
- Suggérer le meilleur type de mesure à mettre en œuvre (élimination, substitution, mesure technique, mesure administrative ou utilisation d'ÉPI);⁷
- Relever les mesures de maîtrise déjà en place;

- e. Indiquer les dangers potentiels que ces mesures visent à éliminer
- f. Consigner tous les résultats sur la fiche de détermination des dangers.⁶

Un projet d'épreuve a été élaboré. Il contient des renseignements supplémentaires pour la préparation de cette activité.

2. Mesures de maîtrise des dangers

Observer les travailleurs à l'œuvre afin de repérer les dangers présents dans le milieu de travail est une compétence des professionnels de la santé et sécurité au travail. L'objectif de réduire ou d'éliminer les risques de blessure ou de maladie. Dans ce volet du concours, les concurrents et les concurrentes observeront une aire de concours.

En fonction de l'aire de concours et d'une catégorie de maîtrise des dangers prédéterminés, les concurrents et les concurrentes devront déterminer les dangers potentiels, expliquer les mesures mises en place pour éliminer ces dangers et effectuer une évaluation des risques.^{2,7}

Une fois ces renseignements recueillis, ils devront établir une procédure de travail sécuritaire détaillée pour l'une des tâches observées dans le but de maîtriser des dangers et des risques dans l'aire de concours.⁶

Les concurrents et les concurrentes examineront la compétition et recueilleront de l'information, qu'ils utiliseront pour répondre par écrit aux questions de la fiche de travail sur la maîtrise des dangers.⁶

3. Recherche et présentation écrite sur la santé et la sécurité au travail

Dans le cadre de cette activité, chaque concurrent ou concurrente jouera le rôle d'un professionnel de la SST qui fait une recherche sur un problème présent dans un lieu de travail en vue de formuler des recommandations à l'employeur.

Le concurrent ou la concurrente se verra attribuer par le CTN un problème de SST pour lequel il devra faire une recherche et formuler des recommandations.^{5,6}

Une fois les recommandations formulées, le concurrent ou la concurrente préparera une présentation orale destinée aux juges aux fins d'évaluation.²

De plus, une copie des recommandations sera soumise aux juges au moment de la présentation orale.⁶

Référence

Conseiller ou conseillère en SST — Contribuer au maintien d'un environnement de travail sain et sécuritaire en mettant en place et en contrôlant des systèmes et procédures de SST dans le milieu de travail. Ces fonctions comprennent la gestion des processus administratifs liés à la SST, la formation du personnel et l'utilisation d'un ensemble d'outils et de procédures permettant de mettre en œuvre des programmes de SST et d'assurer la conformité.⁴

1. Lancer, promouvoir et mettre en place des activités sur le lieu de travail pour améliorer la SST.
2. Contribuer à la mise en œuvre et à la surveillance des mesures de contrôle critiques.⁷
 - 2.1. Connaissances
 - 2.2. Analyse et évaluation de l'information
 - 2.3. Résolution de problèmes⁷
 - 2.3.1. Le conseiller ou la conseillère en SST utilise ses compétences en communication et en mobilisation, notamment la négociation et la gestion des différends, afin de provoquer, de favoriser et d'appuyer un changement.²
 - 2.3.2. Le conseiller ou la conseillère en SST utilise ses compétences en mentorat pour améliorer les capacités en SST du personnel opérationnel et du personnel chargé de la SST dans le milieu de travail.
3. Remarque : Aucun logiciel de présentation ne sera utilisé. Les ordinateurs portatifs et les tablettes seront utilisés seulement durant la recherche de renseignements et la préparation des recommandations.
4. Cette activité comprend deux volets : effectuer la recherche sur la situation donnée et formuler des recommandations à discuter avec l'employeur.
5. Les concurrents et concurrentes devront se servir de leur propre ordinateur portable ou tablette pour les besoins de la recherche et de la rédaction des recommandations.
6. Un projet d'épreuve a été élaboré. Il contient des précisions supplémentaires sur l'activité à réaliser.
7. Les concurrents et concurrentes seront jugés sur leur capacité d'organiser et de communiquer les points clés de leurs recommandations.
8. Il est permis d'utiliser des cartons aide-mémoire pour la présentation.

Compétences pour réussir – ²Communication, ⁴Adaptabilité, ⁵Lecture, ⁶Rédaction, ⁷Résolution de problèmes

4 ÉQUIPEMENT, MATÉRIEL, TENUE VESTIMENTAIRE

4.1 Équipement et matériel fournis par Skills/Compétences Canada

- Fiche sur la détermination des dangers

- Fiche de travail sur la maîtrise des dangers

4.2 Équipement et matériel que doivent fournir les concurrents et les concurrentes

- Les concurrents et les concurrentes doivent apporter leur propre ordinateur et un logiciel de leur choix pour le concours. Ainsi, ils travailleront avec du matériel qui leur est familier.

4.3 Tenue vestimentaire obligatoire fournie par les concurrents et les concurrentes

- Aucune tenue particulière n'est requise pour le concours.

5 SANTÉ ET SÉCURITÉ

5.1 Programme de sécurité

SCC a mis en œuvre un programme de sécurité complet, car la santé et la sécurité font partie intégrante de ses concours. Le programme de sécurité de SCC comprend des directives et des procédures visant à améliorer sans cesse la sécurité du milieu de travail dans chacun des domaines de compétition.

5.1.1 Guide de sécurité

Dans le cadre du programme de SCC, un Guide de sécurité a été créé pour surveiller et documenter la santé et la sécurité dans chacun des domaines de compétition. Il comprend un plan d'action précis pour prévenir les accidents. Le Guide de sécurité est prévu pour chaque concours, et ses consignes devront être suivies et respectées par toutes les personnes participantes et les représentants officiels aux Olympiades canadiennes des métiers et des technologies.

5.1.2 Atelier sur la sécurité

Durant la séance d'orientation, les concurrents et les concurrentes participeront à un atelier sur la sécurité. SCC s'attend à ce que les concurrents et les concurrentes travaillent d'une manière sécuritaire et à ce qu'ils gardent l'aire de travail exempte de tout danger pendant le concours. Quiconque enfreindra une règle relative à la santé, à la sécurité ou à l'environnement devra éventuellement participer à un deuxième atelier sur la sécurité. La participation à ce deuxième atelier ne réduira pas le temps alloué pour le concours.

5.2 Pièces d'équipement de protection individuelle (ÉPI) obligatoires fournies par Skills/Compétences Canada

- Un gilet de sécurité pour l'activité de recherche des mesures de maîtrise des dangers.

5.3 Pièces d'équipement de protection individuelle (ÉPI) obligatoires fournies par les concurrents et les concurrentes

- Les concurrents et les concurrentes n'ont pas besoin d'apporter un ÉPI.

6 ÉVALUATION

6.1 Répartition des points

Remarque : La liste suivante pourrait être modifiée.

TÂCHES	/100
Détermination des dangers	40
Recherche des mesures de maîtrise des dangers	40
Recherche et présentation sur la SST	20
Pénalité de retard	(-5)

7 RÈGLEMENTS PROPRES AU CONCOURS

Les règlements propres au concours ne peuvent pas contredire les Règlements des concours des Olympiades canadiennes ni avoir préséance sur ces derniers. Ils fournissent des précisions et clarifient des éléments qui peuvent varier selon les concours. Tout règlement supplémentaire sera expliqué durant la séance d'orientation.

SUJET	RÈGLEMENTS PROPRES AU CONCOURS
Pénalité de retard	Les concurrents et les concurrentes doivent : • Assister à la séance d'orientation; • Être à l'heure à chaque activité (détermination des dangers et recherche des mesures de maîtrise des dangers, recherche et présentation sur la SST).
Clés USB	• Il est permis aux concurrents et aux concurrentes d'utiliser une clé USB ou tout autre support de mémoire numérique.
Infrastructure – équipement	• Il est interdit aux concurrents et aux concurrentes d'utiliser leur propre modèle.
Téléphones cellulaires	• Il est interdit aux concurrents et aux concurrentes d'utiliser un téléphone cellulaire, sauf pour écouter de la musique avec un casque d'écoute ou des écouteurs-boutons pendant l'activité Recherche et présentation sur la SST.

8 RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

8.1 Interprète

Si un concurrent ou une concurrente a besoin des services d'un interprète durant le concours, le bureau provincial ou territorial doit en aviser le Secrétariat national de Skills/Compétences Canada au moins un mois avant le concours, sinon l'obtention de ce service ne sera pas garantie.

8.2 Procédure de bris d'égalité de notes

- Étape 1 : La note la plus élevée à l'activité Détermination des dangers.
- Étape 2 : La note la plus élevée à l'activité Mesures de maîtrise des dangers.
- Étape 3 : La note la plus élevée à l'activité Recherche et présentation sur la SST.

8.3 Règlements des concours

Se reporter aux Règlements des concours des Olympiades canadiennes des métiers et des technologies, qui sont affichés sur le site Web de Skills/Compétences Canada.

9 MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE NATIONAL

ORGANISME MEMBRE	NOM
Terre-Neuve-et-Labrador	Lisa Kavanagh
Nouveau-Brunswick	Paul Landry
Ontario	Melissa Gould
Manitoba	Jayson Santos – Président adjoint
Saskatchewan	Beth Antoshkiw
Alberta	Craig Skelly – Président
Colombie-Britannique	Ammar Kavazovic
Île-du-Prince-Édouard	Erin Carver

Pour toute question, veuillez envoyer un courriel à Nathalie Maisonneuve (nathaliem@skillscanada.com) au Secrétariat national de Skills/Compétences Canada.